

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1083**

commune (s) :

objet : Conventions d'occupation relatives à l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques sur des ouvrages d'eau propriété de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer des avenants suite au nouveau contrat de délégation de service public de l'eau

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1083**

objet : **Conventions d'occupation relatives à l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques sur des ouvrages d'eau propriété de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer des avenants suite au nouveau contrat de délégation de service public de l'eau**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre du déploiement des réseaux hertziens dans l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1er janvier 2015, a signé ces dernières années, des conventions listées au tableau ci-dessous, avec différents opérateurs pour l'installation de dispositifs d'antennes et/ou de faisceaux hertziens reliés à des armoires techniques sur les ouvrages du service de l'eau potable. Ces conventions tripartites ont été conclues entre la Métropole de Lyon, l'exploitant du service de l'eau et l'opérateur.

N° de convention	Commune de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Opérateur installé
600007	Champagne au Mont d'Or	La Duchère	Bouygues Telecom
4000063	Champagne au Mont d'Or	Le Tronchon	Bouygues Telecom
6000088	Chassieu	Chassieu sup	Bouygues Telecom
4000038	Feyzin	La Begude	Bouygues Telecom
6000077	Francheville	Brussin	Bouygues Telecom
5000522	Jonage	Jonage	Bouygues Telecom
5000525	Montanay	Champ blanc	Bouygues Telecom
2000073	Oullins	Oullins	Bouygues Telecom
5000561	Rillieux la Pape	Vancia	Bouygues Telecom
2000074	Saint Genis Laval	Côte Lorette	Bouygues Telecom
4000064	Saint Genis les Ollières	Les Abreux	Bouygues Telecom
4000047	Champagne au Mont d'Or	La Duchère	Orange
4000068	Champagne au Mont d'Or	Le Tronchon	Orange
4000059	Dardilly	Le Paillet	Orange

N° de convention	Commune de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Opérateur installé
4000039	Jonage	Jonage	Orange
03R00012	Lyon 5°	Sarra	Orange
500486	Oullins	Oullins	Orange
00000192	Rillieux la Pape	Semailles	Orange
4000046	Saint Priest	Les Bruyères	Orange
4000058	Saint Genis les Ollières	Les Abreux	Orange
4000042	Bron	Parilly	Sfr
4000041	Champagne au Mont d'Or	La Duchère	Sfr
4000034	Champagne au Mont d'Or	Le Tronchon	Sfr
4000045	Dardilly	Le Paillet	Sfr
6000076	Feyzin	La Begude	Sfr
900007	Francheville	Brussin	Sfr
8000057	Lyon 5°	Sarra	Sfr
4000043	Oullins	Oullins	Sfr
4000040	Saint Genis Laval	Cote Lorette	Sfr
4000044	Saint Genis les Ollières	Les Abreux	Sfr
4000036	Vénissieux	Vénissieux	Sfr

L'exploitation des ouvrages d'eau potable, a fait l'objet d'un nouveau contrat de délégation de service public avec la société Eau de la Métropole Lyon, entré en vigueur au 3 février 2015. Ce nouveau contrat prévoit la création d'une société dédiée "Eau de la Métropole de Lyon", qui se substitue dès sa création aux différents exploitants du service de l'eau. Ladite société assure l'exploitation du service eau potable sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'exception, des Communes de la Tour de Salvagny, Lissieu, Quincieux, Marcy l'Etoile et Solaize.

En application de l'article 3.1 "respect des lois, règlements et conventions en vigueur" du nouveau contrat, l'exploitant, la société Eau de la Métropole de Lyon, prend pleinement en compte et respecte les conventions en vigueur entre le délégant et tout tiers dont il a connaissance.

Ce nouveau contrat nécessite donc l'adoption d'avenants aux conventions en vigueur listées dans le tableau ci-dessus. Ces avenants ont pour objet de prendre en compte les évolutions liées à ce nouveau contrat : substitution d'exploitant, mise à jour de l'indemnité de l'exploitant, modification des modalités de paiement de l'exploitant, mise à jour des garanties d'assurance de l'exploitant. Ces avenants prendront effet de manière rétroactive au 3 février 2015, date d'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** les avenants listés dans le tableau ci-dessous relatifs aux conventions d'occupation pour l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques sur des ouvrages d'eau propriétés de la Métropole.

N° de convention	Commune de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Opérateur installé	N° de l'avenant
600007	Champagne au Mont d'Or	La Duchère	Bouygues Telecom	2
4000063	Champagne au Mont d'Or	Le Tronchon	Bouygues Telecom	3
6000088	Chassieu	Chassieu sup	Bouygues Telecom	2
4000038	Feyzin	La Bégude	Bouygues Telecom	3
6000077	Francheville	Brussin	Bouygues Telecom	2
5000522	Jonage	Jonage	Bouygues Telecom	2
5000525	Montanay	Champ blanc	Bouygues Telecom	2
2000073	Oullins	Oullins	Bouygues Telecom	4
5000561	Rillieux la Pape	Vancia	Bouygues Telecom	2
2000074	Saint Genis Laval	Côte Lorette	Bouygues Telecom	3
4000064	Saint Genis les Ollières	Les Abreux	Bouygues Telecom	3
4000047	Champagne au Mont d'or	La Duchère	Orange	2
4000068	Champagne au Mont d'Or	Le Tronchon	Orange	2
4000059	Dardilly	Le Paillet	Orange	2
4000039	Jonage	Jonage	Orange	2
03R00012	Lyon 5°	Sarra	Orange	1
500486	Oullins	Oullins	Orange	2
00000192	Rillieux la Pape	Semailles	Orange	1
4000046	Saint Priest	Les Bruyères	Orange	2

N° de convention	Commune de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Opérateur installé	N° de l'avenant
4000058	Saint Genis les Ollières	Les Abreux	Orange	2
4000042	Bron	Parilly	Sfr	3
4000041	Champagne au Mont d'or	La Duchère	Sfr	3
4000034	Champagne au Mont d'or	Le Tronchon	Sfr	3
4000045	Dardilly	Le Paillet	Sfr	2
6000076	Feyzin	La Bégude	Sfr	2
900007	Francheville	Brussin	Sfr	2
8000057	Lyon 5°	Sarra	Sfr	2
4000043	Oullins	Oullins	Sfr	2
4000040	Saint Genis Laval	Côte Lorette	Sfr	3
4000044	Saint Genis les Ollières	Les Abreux	Sfr	2
4000036	Vénissieux	Vénissieux	Sfr	2

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants relatifs aux conventions avec les opérateurs de téléphonies concernés et la société Eau de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**